

**Arrêté n° DS 16-01-2019-02 portant délégation de signature**  
**M. Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services**  
**M<sup>me</sup> Catherine MACHARD, Directrice des affaires financières**  
**M<sup>me</sup> Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, Vice-présidente Relations internationales**  
**Services centraux**  
**Ordres de mission**

### **Le Président de l'Université de Poitiers**

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu l'arrêté de nomination en date du 17 mai 2018 de Monsieur Gilles MIRAMBEAU en qualité de Directeur général des services, à compter du 15 mai 2018 ;
- Vu l'arrêté de nomination en date du 21 juillet 2003 de Madame Catherine MACHARD en qualité de Directrice des affaires financières, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003 ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 27 mai 2016 portant élection de Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE en qualité de Vice-présidente en charge des Relations internationales ;

### **Arrête**

#### **Article 1 : Ordres de mission du Président et des Vice-présidents**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université :

- Les ordres de mission des personnels enseignants-chercheurs et BIATSS, du Président et des Vice-présidents, sur le territoire métropolitain et à l'étranger ;

#### **Article 2 : Ordres de mission sur le territoire métropolitain**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Catherine MACHARD, Directrice des affaires financières, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université :

- Les ordres de mission des personnels enseignants-chercheurs et BIATSS sur le territoire métropolitain exclusivement, à l'exception du Président et des Vice-présidents ;

#### **Article 3 : Ordres de mission à l'étranger**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, Vice-présidente en charge des Relations internationales, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université :

- Les ordres de mission des personnels enseignants-chercheurs et BIATSS à l'étranger exclusivement, à l'exception du Président et des Vice-présidents ;

**Article 4 : Publicité et exécution**

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au Recteur-Chancelier et entre en vigueur au lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 31 janvier 2019  
Les délégués,

Gilles MIRAMBEAU



Fait à Poitiers le 16 janvier 2019  
Le Président de l'Université

Yves JEAN



Catherine MACHARD



Christine FERNANDEZ-MALOIGNE



**UNIVERSITE DE POITIERS**

**08. FEV. 2019**

Direction des affaires juridiques

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.